

Monsieur Gaufridy après avoir porté les plaintes à la Cour des esprits inquiets, qui agite l'Eglise de France, au lieu d'attendre le succès du projet formé par l'Auguste Prince qui gouverne le Royaume, pour donner la paix à l'Eglise. Il met au nombre des Libelles publiez pour jeter les semences de division & de schisme, l'écrit intitulé, *Memoire pour le Corps des Pasteurs qui ont reçu la Constitution Unigenitus*; comme aussi la Lettre de Mr. l'Evêque de... à Mr l'Evêque de... Il accuse les Auteurs de ces Libelles de *sedition* & de *temeraires*, d'avoir osé attaquer & mépriser la Sorbonne, Ecole celebre, à laquelle le Royame est redevable des anciens Canons, & de la pureté de la foi: Ecole que tant de Souverains Pontifes ont décoré de titres illustres; qu'un grand Pape ne dédaigna pas de consulter dans le XIV. siècle, & dont un Concile assemblé demanda & reçû les avis... que ces temeraires ignorent les droits des Ecoles Catholiques, & veulent déterminer les Evêques de refuser les ordres sacrez à ceux qui auront étudié dans ces Ecoles, comme si l'on devoit avoir plus d'égard à l'Ecole où l'aspirant a puisé sa doctrine, qu'à la doctrine même.

Mr. Gaufridy passe de ces écrits anonymes à la consideration des Mandemens de Mr. l'Evêque de Toulon; & après avoir donné des éloges convenables à la personne du Prelat sur ses mœurs, & sur la dignité de son caractère respectable; il dit qu'il s'est laissé surprendre au premier mouvement de son zele, & que n'ayant pas assez réfléchi aux consequences, il avoit fait une Declaration, aux termes du contenu du libelle anonyme, qui est comme l'

tendant

*Extrait
des Requisitions de Mr.
Gaufridy,
au Parle-
ment d'Aix.*